

Scan le
22/10



VILLE DE LOURDES

x Délibération 29/06/1989
x Délibération 30/09/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Selon : Délibération du 07.02.2008
 Décret n° 2019-139 et arrêtés du 26.02.2019
 Arrêté du 11.10.2019
 Règlement de formation
 Règlement CNFPT

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Nom et prénom	LAVIT Thierry
Service	Maire
Résidence administrative	LOURDES

Objet	Rencontre Mme GOUBAULT, Ministre
Lieu	PARIS
Départ	20/09/21
Retour	21/09/21
Mode de transport	
Si covoiturage	Indiquer si vous êtes le conducteur <input type="checkbox"/> oui

*Si utilisation du véhicule personnel : Puissance fiscale du véhicule :																		
Kilomètres effectués (Via Michelin – trajet le plus court) : (depuis la résidence administrative)																		
Taux applicables jusqu'à 2000 kms / an	Taux applicables De 2001 à 10000 kms / an	Taux appliqué : selon la puissance fiscale du véhicule et la distance parcourue et remboursée depuis le début de l'année :																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Véhicule</th> <th>Taux applicable</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 CV et moins</td> <td>0,29</td> </tr> <tr> <td>6 CV et 7 CV</td> <td>0,37</td> </tr> <tr> <td>8 CV et plus</td> <td>0,41</td> </tr> </tbody> </table>	Véhicule		Taux applicable	5 CV et moins	0,29	6 CV et 7 CV	0,37	8 CV et plus	0,41	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Véhicule</th> <th>Taux applicable</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 CV et moins</td> <td>0,36</td> </tr> <tr> <td>6 CV et 7 CV</td> <td>0,46</td> </tr> <tr> <td>8 CV et plus</td> <td>0,5</td> </tr> </tbody> </table>	Véhicule	Taux applicable	5 CV et moins	0,36	6 CV et 7 CV	0,46	8 CV et plus	0,5
Véhicule	Taux applicable																	
5 CV et moins	0,29																	
6 CV et 7 CV	0,37																	
8 CV et plus	0,41																	
Véhicule	Taux applicable																	
5 CV et moins	0,36																	
6 CV et 7 CV	0,46																	
8 CV et plus	0,5																	
(distance x taux) Total en euros																		

*Indemnités de transport (train, avion, taxi, métro, bus ...)		73,00
*Indemnités base du tarif SNCF 2 ^{ème} classe (voir service RH) <i>si préparation concours ou examen professionnel ou présentation à une épreuve orale écrite (1 fois an) ou si déplacement hors CNFPT supérieur à 600 kms aller/retour</i>		
*Frais annexes (péage, parking...)		53,00
*Indemnités de repas (plafond : 17.50 euros / repas)		
*Indemnités d'hébergement <input type="checkbox"/> Taux de base : 70 euros <input type="checkbox"/> Grande villes et communes de la métropole du Grand PARIS : 90 euros <input type="checkbox"/> Commune de Paris : 110 euros		

TOTAL GENERAL 126,00

Remboursement à effectuer par virement sur le compte numéro :
Code banque : 16906 Code guichet 00006 Compte : 31.998.4.000.16... Clé : 75

Signature de l'intéressé(e),

Hervé ADELIN
Directeur Général des Services
Par délégation du Maire



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, les membres du Conseil municipal de la ville de LOURDES, convoqués régulièrement le 24 septembre 2021, se sont assemblés à l'Espace Robert Hossein de la Ville de Lourdes sous la présidence de Thierry LAVIT, Maire.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Philippe ERNANDEZ, Sylvie MAZUREK, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Michèle LAVILLE, Firmin LOZANO, Jeannine BORDE, Nicole PEREZ, Christine CARRERE, Jean-Georges CRABARIE, Olivier VAUDOIT, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Eric NONON, Julien LABORDE, Julien LEMAITRE, Marie ETCHEVERRY, Sébastien PUSZKA, Antoine NOGUEZ, Marie-Laure PARGALA, Marie-Christine ASSOUIERE, Stéphanie LACOSTE, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU

Étaient représenté(e)s :

Odette MINVIELLE-LARROUSSE donne procuration à Nicole PEREZ
Michel GASTON donne procuration à Michèle LAVILLE
Cynthia TONOUKOUIN donne procuration à Marie ETCHEVERRY
Brian CARREY-MAYSOUNAVE donne procuration à Julien LABORDE
Sylvain PERETTO donne procuration à Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU
Julien POQUE donne procuration à Stéphanie LACOSTE

Était excusé(e) :

Laurence DEMASLES

Secrétaire de séance : Antoine NOGUEZ

Monsieur Julien LEMAITRE entre en séance avant le vote de la délibération n° 2 : Modification définitive du lieu des séances du Conseil municipal de la ville de Lourdes. Monsieur Julien LEMAITRE quitte la séance pendant la lecture de la délibération n°23 et rentre en séance après le vote de la délibération n°23.

La question n° 24 relative au Banc de la Grotte n° 64 : vente à la SARL Société Le Coumely est retirée de l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 14 avril 2021 et du 29 juin 2021 sont adoptés.

N° 3

MANDAT SPÉCIAL DU CONSEIL MUNICIPAL POUR TROIS DÉPLACEMENTS À PARIS

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Monsieur le Maire a reçu le 13 juillet 2021 une invitation pour la 4ème Rencontre nationale Action cœur de ville qui a eu lieu le 7 septembre 2021 à Paris.

Cette 4ème Rencontre nationale était organisée à l'intention des élus des collectivités bénéficiaires du programme national Action cœur de ville, avec la participation des

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du 30 septembre 2021

membres du Gouvernement, des financeurs, des opérateurs et des professionnels reconnus.

Le programme était particulièrement riche, avec notamment trois tables rondes consacrées aux nouveaux défis des transitions démographique, écologique et économique, l'intervention de Tony ESTANGUET, président du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, et la séance officielle de clôture qui a permis de dresser le bilan du programme et ses perspectives à venir.

Il est demandé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Monsieur le Maire et à M. Patrick LEFORT, a posteriori, puisque aucun Conseil municipal n'a été organisé entre le 13 juillet et le 7 septembre 2021, pour leur déplacement à Paris, qui a eu lieu du 6 au 7 septembre 2021, et de se prononcer sur la prise en charge des frais de déplacement pour une enveloppe maximale de 1 100 € (hébergement, transport, restauration, transfert et frais divers).

De plus, en tant que bénéficiaire du programme Action cœur de ville, la ville de Lourdes a été invitée à participer au salon "Franchise Expo Paris 2021" qui a lieu du 26 au 29 septembre 2021.

Tous les ans, ce salon de la Fédération française de la franchise (FFF) créé il y a presque 40 ans, met en relation 580 exposants avec 35 000 entrepreneurs et investisseurs. Aujourd'hui, Franchise Expo Paris est une véritable référence pour s'informer sur l'actualité du commerce en France et dans le monde, avec toutes les dernières tendances du marché. Avec près de 180 réseaux adhérents sélectionnés sur des critères déontologiques, représentant 45 % des franchisés français, la FFF est une interface essentielle entre pouvoirs publics, créateurs de réseaux, entrepreneurs et investisseurs.

Afin d'honorer cette invitation, il est demandé aux membres du Conseil municipal de donner mandat spécial à Monsieur Julien LEMAITRE pour son déplacement à Paris, qui a lieu du 27 au 30 septembre 2021, et de se prononcer sur la prise en charge des frais de déplacement pour une enveloppe d'un montant maximal de 700 euros (hébergement, transport, restauration, transfert et frais divers).

Enfin, Monsieur le Maire a été convié à rencontrer à Paris Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, lundi 20 septembre 2021 dans le cadre du Plan Avenir Lourdes initié par Monsieur le Président.

Il est demandé au Conseil municipal de donner mandat spécial à Monsieur le Maire pour son déplacement à Paris, qui a eu lieu du 19 au 21 septembre 2021, et de se prononcer sur la prise en charge des frais de déplacement pour une enveloppe maximale de 700 € (hébergement, transport, restauration, transfert et frais divers).

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de prendre en charge la somme de 1 100 euros maximum correspondant aux frais de transport, d'hébergement, de transfert et de restauration de Monsieur le Maire et de Monsieur Patrick LEFORT lors de leur déplacement à Paris, dans le cadre de la 4ème Rencontre nationale Action cœur de ville, du 6 au 7 septembre 2021,

Commune de Lourdes - Séance publique du Conseil municipal du 30 septembre 2021

3°) décident de prendre en charge la somme de 700 euros maximum correspondant aux frais de transport, d'hébergement, de transfert et de restauration de Monsieur Julien LEMAITRE lors de son déplacement à Paris, dans le cadre du salon Franchise Expo 2021, du 27 au 30 septembre 2021,

4°) décident de prendre en charge la somme de 700 euros maximum correspondant aux frais de transport, d'hébergement, de transfert et de restauration de Monsieur le Maire lors de leur déplacement à Paris, dans le cadre du Plan Avenir Lourdes, du 19 au 21 septembre 2021,

5°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 - 6532 - 021 - 00 22 10 du Budget principal 2021,

6°) autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.



P° *Extrait Conforme,*

Le Maire,

Thierry LAVIT

Je soussigné, Thierry LAVIT, Maire
de la ville de Lourdes, certifie avoir fait afficher
à l'emplacement prévu à cet effet le présent acte
du
au
Fait à Lourdes, le
P° le Maire et par délégation,
Le Directeur,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

TAXIS PARISIENS

MONTANT PAYÉ : 15,50 €

Nom du client :

Lieu de départ :

Lieu d'arrivée :

Date 20/9/21 Heure de Départ :

Date : Heure d'Arrivée :

N° minéralogique obligatoire :

CV 939 WS
ANNEUS

**CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT**



A0000000421010
CB
le 20/09/21 a 15:00:02
G7 92
CLICHY
0178482
20041
32437986600019
*****5817
2822622A532239F5
331 001 464757
C @
No AUTO : 418249

**MONTANT
15,50 EUR**

DEBIT

TICKET CLIENT
A CONSERVER

LE BISTROT DES PLANTES

34 RUE DES PLANTES
PARIS 75014
TEL : 01.45.43.16.50

20-09-2021 22:04:53
(T2) Ticket de vente N. 3689/1 POS# 1

TABLE 102
Operateur : (1) Direction Couverts 2
Vendeur : (1) Direction

- 1 x ENTREE JOUR 8,00 (1)
- 1 x PLAT JOUR 18,00 (1)
- 1 x NAGE DE FRUITS 8,00 (1)
- 1 x BABA BOUCHON 8,00 (1)
- 1 x DECA 2,00 (1)

N. LIGNES : 5 ARTICLES : 5
TOTAL 44,00

1 x (29) Carte Bleue EUR(0) 44,00
RENDU : 0,00

% TVA	PRIX H.T	TVA EURO
(1)10,00	40,00	4,00
	40,00	4,00

B.D.P 14 - 34 RUE DES PLANTES
75014 PARIS FRANCE
SIRET : 07941592500012 - N.TVA : 77879415925 - NAF : 7010Z
Logiciel Categ. Cert. Prec. Sign. Signature Inpr.
4.03.34.00.134NF B 0408 zpuC (N) NoTe 1

MERCI DE VOTRE VISITE
A BIENTOT

Forfaits Aéroports Airport fixed prices	PARIS rive droite PARIS Right Bank	PARIS rive gauche PARIS Left Bank
ROISSY - CDG	50 €	55 €
ORLY	35 €	30 €

PRISE EN CHARGE 2,60 €
TARIF A : 1,06 € par Km. Tarif horaire A : 32,10 €
TARIF B : 1,32 € par Km. Tarif horaire B : 39,02 €
TARIF C : 1,58 € par Km. Tarif horaire C : 35,80 €

TARIFS APPLICABLES	A	B	C
ZONE URBAINE Paris, Boulevard périphérique compris	10 h à 11 h lundi au samedi	17 h à 10 h lundi au samedi 7 h à 24 h dimanche 00 h à 24 h jours fériés	00 h à 07 h dimanche et dimanche férié
ZONE SUBURBAINE Fin de la zone des taxis parisiens et desserte des aéroports d'Orly, de Roissy et du Parc des expositions de Villepinte		7 h à 19 h lundi au samedi	19 h à 7 h lundi au samedi 00 h à 24 h dimanches et jours fériés
AU-DELÀ DE LA ZONE SUBURBAINE			Quels que soient le jour et l'heure

Le compteur applique automatiquement le tarif horaire, au lieu du tarif kilomètre, lorsque la vitesse du taxi est inférieure à 30,26 km/h en Tarif A, 29,56 km/h en Tarif B et 22,66 km/h en Tarif C. Prix minimum de la course, suppléments inclus : 7,10 Euros. Aucune indemnité de retour n'est due. Suppléments au dos. Minimum charge, including additional charges (on the reverse side): €7.10. No return charge is due.

**CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT
BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**



A0000000421010
CB
le 20/09/21 A 22:00:10
SC BDP 14
75 PARIS 14
5037402 87941592500012
10207
*****5817
283127305BFB3ECA
001 000021 51 C @
NO AUTO: 213843
MONTANT :

44,00 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER
MERCI ET A BIENTOT

TICKET CLIENT
A CONSERVER

NOTE DE TAXI

DEBIT

NOM: M.BREHAMET
IMMAT: FE-020-GM

MONTANT = 13,50 EUR

20/09/2021 19:04

NOTE DE TAXI FORFAIT
MR HAMMOUM

Tel:
Date et Heure Depart/Fin
21.09.2021 07.01
21.09.2021 07.37
N° Stationnement: 5586
Immat: FH-360-CT
Commune: PARIS
Non du client:

No AUTO : 531961
@
C
950 001 246377
D043B3313A27186
*****5817
20041
32437986600019
0178482
CLICHY
G7
Le 20/09/21 a 19:00:22
CB
A0000000421010

DEBUT: 20/09/2021 18:49
Lieu de depart:

FIN : 20/09/2021 19:04
Lieu d'arrivee:

Nom du client :

Lieu de Depart :

Lieu d'arrivee :

CARTE BANCAIRE

P. CHARGE € 2.60
TARIF B € 10.90
Distance Km. 3.33
Temps 0:15
KM. COURSE 3.33
TEMPS COURSE 0:15

P. COURSE € 13.50
TOT.EURO € 13.50
DONT TVA 10.0% 1.23

Reservation
Reservation 4€ 0 0,00€
Reservation 7€ 1 7,00€

ORLY.RG: 32€

Detour/Attente hors forfait
Tarif A: 1.09 € km 33.48 € h
1,5km 00:12:07hms 0,00€
Tarif B: 1.38 € km 42.41 € h
0,0km 00:07:10hms 5,00€
Tarif C: 1.61€ km 35.99 € h
0,0km 00:00:00hms 0,00€

Supplement sans TVA: 0,00€
Prix de la course : 37,00€
TTC Hors supplements

A PAYER TTC:

44,00€

TVA 10,0% incluse: 4,00 €

En cas de contestation
ecrire a la
Prefecture de police
DTPP-SDDEP-BTTP
36 Rue des Morillons
75732 PARIS CEDEX 15
En indiquant le N° de voiture

CARTE BANCAIRE

A0000000421010
CB
Le 21/09/21 a 07:39:08
G7 92
CLICHY
0178482
32437986600019
20041
*****5817
2E9C5363A38EC79E
936 001 253128
C @
No AUTO : 104520

MONTANT = 44,00 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT
A CONSERVER

Quel que soit le montant des supplements inclus
la somme percue par le chauffeur ne peut être
inferieur € 7.30

Pour information le prix de la course ci-dessus
inclut une prise en charge de € 2.60
(Tarif A : 1.09€/km et 33.48€ /h, Tarif B :
1.38€/km et 42.41€/h, Tarif C : 1.61€/km et
35.99€/h)

En cas de contestation, ecrire au Prefet de
Police DTPP - Bureau des Taxis et Transports
Publics 36, rue des Morillons 75732 PARIS CEDEX
15 En indiquant le numero de la voiture

MERCI

IBIS PARIS ALESIA MONTPARNASSE
49 RUE DES PLANTES
75014 PARIS
FRANCE
Tel : 01.53.90.40.00 FAX:01.53.90.40.15

CARTE BANCAIRE
A0090000421010
CB
LE 20/09/21 A 19:06:04
HOTEL IBIS
75PARIS 14
4402846 33375060200026
30004
#####5817
C00AA960A2C0A680
004 000002 161 C @
NO AUTO: 042858
MONTANT : **9,00 EUR**

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

NOTE PRO FORMA
Ref. 8212 / BS
Table: 0000 / Couverts:
SARAH vous a servi

2 HEINEKEN 25 CL	9.00
(2 x 4.50)	
Total en EURO	9.00

Date/heure: 20-09-2021 19:05:39
Document: 0009976/575 PS
Terminal: T2 / Impression: #1
Version: 5.02.0/ Signature: B0210 (CWvu)

* DOCUMENT PROVISOIRE *

N° SIRET/SIREN: 333 750 602 00026
N° T.V.A.: FR 67333750602
Code NAF: 5510Z

Nom :
Chambre :
Signature :

Merci de votre visite